

Image not found or type unknown



AG d'une association loi 1901

Par **droitetdevoir**, le **25/05/2020** à **17:31**

Bonjour,

Notre AG devait avoir lieu le 14 mars dernier. En raison des mesures d'urgence annoncées par le gouvernement, nous l'avons annulée alors que toutes les invitations avaient été envoyées et que les comptes avaient été vérifiés. Quelles sont nos obligations à venir ?

les textes sont assez complexes, il s'agit d'une petite association loi 1901

Merci de me répondre